



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/11/2020

Dossier complet le :

03/11/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0255

1. Intitulé du projet

"PENSION MOZART", petit centre équestre d'une dizaine de chevaux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PENSION MOZART

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. MONTAGNE Max Georges - président

RCS / SIRET

8 4 9 2 5 2 2 1 8 0 0 0 1 1

Forme juridique Association loi 1901

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L 341-3 du Code Forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une surface totale de plus de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un petit centre équestre d'une dizaine de chevaux,

Se composant de:

- un petit logement de fonction avec club-house.
- une bâtisse technique pour les chevaux.
- une aire de stabulation libre, objet de la présente demande de défrichement "passif", car aucun arbre n'est abattu sauf 2 arbres trop près d'une canalisation gaz de gros diamètre. demande de GRDF
- une carrière.
- un espace de quarantaine.

4.2 Objectifs du projet

Planter dans cet espace naturel à conserver,
sans abattage d'arbres,
sauf les deux arbres trop près de la canalisation gaz (demande de GRDF)
chaque espace pré-décrit dans la rubrique 4.1 de ce petit centre équestre.

Garder la nature telle qu'elle est pour le bien-être des chevaux.

Surface bâtie limitée à son strict minimum.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront phasés : 2 - 3 phases

D'abord construction des espaces extérieurs, locaux pour chevaux et club-house.
Ensuite logement de fonction.

Pendant travaux,
Limitation des travaux salissants et bruyants.

Une partie des travaux faite à plus de 50% par l' association Maître d'Ouvrage du projet.

l'ensemble des bâtiments est en ossature bois , y compris barrières délimitant les différents espaces extérieurs.

Restanques et murets en pierres sèches.

Seul le béton est utilisé pour réaliser des dallages.
A ce moment, prise de précautions supplémentaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Limitation des chevaux à une dizaine de chevaux
Et du public à une vingtaine de personnes.

Objectif :
respect de la nature
Pour le bien-être des chevaux.
et vivre en communion avec la nature

L'une des responsables du centre habitera sur place et s'occupera du centre équestre.

il n' y a pas de but lucratif, simplement la passion du cheval
vivre avec ou à côté de chevaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis de Construire - déposée dès obtention défrichement.
- Non opposition au projet de GRTgaz au projet - passage d'une canalisation gaz de gros diamètre sur terrain - voir pièces annexes.
- Accord assainissement autonome - voir pièces annexes.
- Loi sur l'eau: instruction en cours auprès de la DDTM service Eaux et BIOTOPES (SEBIO) - dossier enregistré - voir pièces annexes.
- Validation projet par Service Vétérinaire - voir pièces annexes.
- instruction à venir par préfecture du fait site NATURA 2000, pendant instruction permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	14 675.00 m ²
Club house et logement de fonction	100.00 m ²
Bâtiment pour chevaux	158.50 m ²
Stabulation libre concernée par demande de défrichement "passif"	8 210.00 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SAINT-CYR-SUR-MER
83 270
Chemin Nartette
PORT D'ALON

Références cadastrales :

section AT
N° 105 + 108 + 109

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	"Pointe Fauconnière" - FR 9301609
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Saint-cyr-Sur-Mer - 83 270
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

 4/11

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	OUI - plu approuvé avec ces dispositions.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La pointe FAUCONNIERE - FR 9301609
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Liée aux chevaux Piétinement du sol surtout sur zone stabulation libre. Ce qui engendre un défrichement passif Mais nombre de chevaux limités par rapport à surface arbustes et arbres conservés, 1 cheval pour 800 m ² de stabulation libre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Déchets organiques des chevaux, ramassés une fois tous les deux jours. et retraités par lombri-compostage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Accord des services vétérinaires sur le projet. Voir notice.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Déplacements chevaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

 7/11

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Gestion journalière des déchets organiques. Validés par service vétérinaire.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Eclairage présent mais faible et localisé. autour des petits bâtiments. objectif : Laisser les chevaux dans un environnement parfaitement naturel.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets organiques traités par lombricompostage pour création fumier. accord service vétérinaire sur projet.



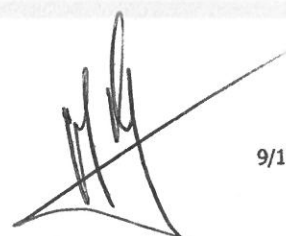
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Nombre de chevaux limités à une dizaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que ce projet est de petite taille et donc raisonnable, les risques mineurs maîtrisés.

Eût égard à

- montage du dossier par un architecte ayant déjà fait un centre équestre.
- consultation des services vétérinaires et validation par leurs soins.
- consultation de la DDTM service Eaux et BIODIVERSITE (SEBIO) - en cours.
- consultation de la préfecture par rapport site NATURA 2000 pendant PC - à venir en même temps que instruction PC.

Au vu de toutes ces études validées ou à venir, je pense qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Elle reprendrait les éléments vus ou à voir avec les services précités.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Echange avec Services vétérinaires - TOULON

Echange avec DDTM , service EAUX et BIODIVERSITE (loi sur l'eau).

Non opposition au projet GRTGAZ.

Accord assainissement autonome.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

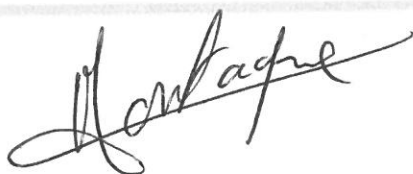


Fait à

SAINT-CYR-SUR MER

le, 25.10.2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

